

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.

N° 211.

MERCREDI.

5 SEPTEMBRE 1832.

### ESPAGNE.

(Correspondance de la Révolution.)

VITTORIA, 24 août. (Lettre particulière.) — Nous attendons avec la plus vive impatience l'issue des affaires du Portugal; car, depuis que don Pedro a mis le pied sur le territoire portugais, non seulement nous sommes en butte aux vexations les plus grossières de la police; mais encore notre commerce se paralyse tous les jours par suite des mesures que la crainte de ce que les émigrés espagnols tentent un coup de main en Espagne, fait prendre à notre ombrageuse *camarilla* de Madrid.

En effet, les communications deviennent chaque jour plus difficiles entre la France et l'Espagne. Dans les premiers temps du soi-disant cordon sanitaire, les voyageurs venus de par-delà la Loire étaient seuls soumis à ses rigueurs; maintenant tout le monde y est sujet sans exception. Les habitans de Saint-Jean-de-Luz et de l'extrême frontière se voient astreints à quelques jours de quarantaine. Ceux qui viennent de plus loin, serait-ce d'un quart de lieue à peine, sont condamnés sans pitié à 15 jours de séquestration. On vous saisit, on vous place comme un voleur entre deux sales fusiliers, et vous voilà prisonnier au lazaret d'Yrun, où l'on paie fort cher pour être mal traité.

Les lettres sont ouvertes avec plus d'impudence que jamais. Le plus souvent, surtout quand elles vont de France en Espagne, on ne se donne pas la peine de les recacher. Heureux après tout si le destinataire les reçoit telles quelles, et si quelque mot, fort innocent d'ailleurs, mais mal compris par l'agent subalterne de la frontière, ne les fait pas voyager jusqu'au cabinet central de Madrid. Alors, comme le courrier ne marche en Espagne que deux fois par semaine, nous lisons à un mois de date à peu près, les nouvelles désirées d'une commission, d'un frère ou d'un ami, supposé encore que l'on daigne les renvoyer à leur adresse après mûre vérification.

Les deux peuples souffrent également de cette rigide barrière élevée moins par la peur du choléra que par celle de l'insurrection que pourrait amener la lutte des deux frères de la maison de Bragançe. Si cette rigueur durait encore long-temps, le commerce intermédiaire serait tout-à-fait anéanti. Il est probable que la junte des 18 villes de Quipuscoa qui vient de s'assembler à Hernani, aura fait des représentations à ce sujet. Nous attendons avec impatience les détails sur les travaux de cette junte. Mais en attendant, ce que je puis vous assurer, c'est que les patriotes espagnols ont remporté une victoire complète et décisive dans l'élection de *député-général*, espèce de gouverneur-général annuel de la province.

### ITALIE.

On écrit d'Ancône, 19 août :

Après de longues recherches la police est parvenue hier matin à arrêter, dans la maison de Sartoris, deux individus accusés de complicité dans l'assassinat du gonfalonier Bosdari. On dit que ce procès ne tardera plus à être instruit.

Du reste tout est tranquille ici. Mercredi dernier le délégué apostolique a donné au général Cubières et à son état-major un dîner de 42 couverts, auquel furent invités les consuls de Russie, de Prusse, de France et de Naples, ainsi que les autorités de la ville. Le consul d'Autriche est rappelé.

On apprend de Ferrare et de Ravenne que les soldats étrangers nouvellement enrôlés désertent en grand nombre, et qu'il se trouve parmi eux beaucoup de malades. (*Gazette d'Autbourg.*)

### SUISSE.

CANTON DE FIBOURG. — Notre public commence à trouver singulier que, depuis les décisions de la diète au sujet des mesures pour maintenir la neutralité de la Suisse, notre gouvernement n'ait encore aucunement songé à les mettre le moins du monde en exécution, et qu'il ne fasse rien pour organiser la landwehr, dont les cadres même sont à peine établis sur le papier. On se demande comment il se fait que l'on ne commence pas même à se pourvoir des fusils nécessaires pour l'armer en cas de besoin, ce qui serait d'autant plus urgent, qu'une grande partie des armes de nos deux contingens sont très-mauvaises et pourraient à peine servir au feu. Il est bientôt temps que l'on remédie aux défauts qui ont été signalés lors de la dernière inspection militaire fédérale.

CANTON DE NEUCHÂTEL. — *L'Helvétie*. — M. Ulysse Guinand, professeur à Lausanne, et M. H. Eusèbe Gaullieur, rédacteur de l'*Helvétie*, viennent d'être décrétés de prise de corps par la cour de justice criminelle de Neuchâtel, à raison d'un article inséré dans le n° 12 de l'*Helvétie*, qui tend, dit la cour, à renverser la souveraineté du roi à Neuchâtel, crime qui entraîne la peine de mort par la roue ou par la pendaison, aux termes du code de Charles-Quint, appelé la *Caroline*, qui forme la ju-

risprudence criminelle de la cour de justice de Neuchâtel. Si les dispositions de la loi ne sont pas appliquées dans toute leur rigueur, c'est par une grâce toute spéciale de sa majesté prussienne, qui peut les commuer en une détention perpétuelle ou à temps à Spandau, à Ehrenbreitstein ou dans telle autre forteresse de ses états qu'il lui plaît de désigner.

Quoi! parce qu'un journal suisse et républicain a traité les affaires d'un canton suisse, ses rédacteurs sont coupables du crime de lèse-majesté! Un autre gouvernement cantonal se trouvant attaqué par un journal bernois se fût tout simplement adressé aux tribunaux bernois pour qu'ils eussent à appliquer la loi de la presse: c'est ce qu'a fait naguère le gouvernement du Valais auprès du gouvernement de Vaud pour la *Gazette vaudoise*. Mais les nobles seigneurs de Neuchâtel aiment bien mieux se faire justice eux-mêmes.

Quand cessera-t-on enfin de voir dans les affaires d'un canton suisse les expressions de *souveraineté du roi*, de *lèse-majesté*, de *prérogative royale*, invoquées à chaque instant? Elles doivent donner à l'étranger une triste idée de la liberté helvétique. Quand donc, encore une fois, un écrivain suisse pourra-t-il en toute sécurité s'occuper de la confédération suisse sans risquer sa liberté et sans être passible du cachot ou de la hart? Ces anomalies-là ne sont plus de saison.

— *Le même*. Un seul membre du corps législatif de Neuchâtel a adhéré aux propositions de la commission de la diète relatives aux mesures à prendre pour garantir l'indépendance du territoire suisse. C'est M. Benjamin Cartier. Honneur au brave député des Brenets! Le chancelier Favarger a osé dire que les seuls Neuchâtelois dignes de défendre la Suisse, si elle était attaquée dans sa neutralité, étaient les fidèles de décembre, ces mêmes hommes qui, au nom du roi, ont terrorisé le pays et assassiné Polybe Nicolet.

Enfin 12 voix indépendantes sur 70 n'ont point adhéré au préavis du conseil d'état de S. M. prussienne.

CANTON DE BERNE. — Le *Journal de Genève* du 25 de ce mois contient l'article suivant de Berne :

Le conseil d'état, à la majorité de 8 voix contre 4, a décidé de ne point ratifier purement et simplement le projet d'arrêté de la diète relatif à l'armement. Le petit conseil voudrait-il se mettre au rang de Bâle et de Neuchâtel?

Le *Journal de Genève* est très-mal informé. Le fait est qu'il y a eu dans le gouvernement *unanimité* pour voter les mesures qui, dans les circonstances actuelles, pourraient être nécessaires. Quatre membres proposaient seulement une rédaction qui a paru trop vague à la majorité du conseil; celle-ci a voulu mieux préciser ce qu'elle entendait, et son opinion a dû être émise par nos députés à l'une des dernières séances de la diète.

### FRANCE.

PARIS, 1<sup>er</sup> septembre.

Un ouvrier armurier nommé Louis-Philippe par ses camarades, et qui est mort presque subitement, a donné lieu au bruit qui s'est répandu hier de la mort du roi.

— M. le prince de Talleyrand est resté hier trois heures à l'hôtel des affaires étrangères avec M. le comte d'Argout. Des courriers ont été ensuite expédiés pour Londres, Vienne, Bruxelles et Ancône.

On assurait hier soir que les principales difficultés qui s'opposaient à l'arrangement final de l'affaire hollando-belge, étaient sur le point d'être levées.

— Une lettre particulière de Londres dit que MM. Goblet et van de Weyer, ayant insisté auprès de Lord Palmerston pour obtenir une décision de l'affaire belge, celui-ci aurait répondu que l'Angleterre devait d'abord s'occuper de régler l'affaire portugaise; que la Conférence avait la parole du roi Guillaume de ne rien entreprendre, et que la Belgique pouvait rester dans le *statu quo*.

On ajoute que les représentans des trois puissances absolues à la Conférence insistent pour intervenir dans l'affaire portugaise, en s'adjoignant l'Espagne; mais que la France et l'Angleterre résistent à cette prétention. Si les démêlés des princes de la maison de Bragançe étaient soumis à une nouvelle conférence, la diplomatie se trouverait ainsi chargée de trois arbitrages, et en jugeant de l'avenir par le passé, il serait difficile d'apercevoir le terme des négociations. Qu'on se rappelle en effet depuis quand la première Conférence, celle de l'Angleterre, de la Russie et de la France s'occupe de l'affaire grecque. (*Messager.*)

— On assure que le gouvernement, ayant reçu la nouvelle que l'armée belge était sur le point d'attaquer l'armée hollandaise, a expédié ce soir en toute hâte un courrier extraordinaire au Roi Léopold, pour l'engager de la manière la plus pressante à retirer l'ordre qu'il aurait donné. (*National.*)

— La *Quotidienne* dément la nouvelle répandue depuis quelques jours

à Paris que la duchesse de Berry se serait cassé un bras en tombant dans un fossé.

— M. Auguste Kreutzer, professeur au conservatoire de musique, vient de mourir.

— Les journaux russes annoncent que le comte Arthun Choiseul Gouffier, ancien lieutenant français, a prêté serment de fidélité à l'empereur Nicolas, et a été placé comme archiviste auprès du prince Dolgorouky, gouverneur militaire de Wilna.

— Les réfugiés Polonais qui étaient en dépôt à Lunel depuis le mois d'avril, ont reçu l'ordre de quitter cette ville à la fin de ce mois. Le dépôt va être transféré au Puy (Haute-Loire). Dans cinq mois de séjour à Lunel, un seul de ces braves a succombé à la suite d'une maladie : 23 d'entre eux sont partis la semaine dernière pour se rendre à Alger, où ils serviront dans la légion étrangère avec leurs grades respectifs. Ce petit nombre a seul répondu à l'appel du gouvernement.

— On lit dans la *Quotidienne* :

L'honorable M. Laffitte nous adresse la lettre suivante, en réponse à un article du *Journal de Rouen*, cité sans commentaire par la *Quotidienne* :

Je viens de lire dans votre feuille de ce matin un article portant :

Que je vais publier *mes mémoires* ;

Que dans la nuit du 30 août, j'ai fait proposer le duc d'Orléans pour roi par M. le maréchal Gérard ;

Que je parle dans *mes mémoires* d'une conspiration ourdie en novembre 1829, toujours en faveur du duc d'Orléans ;

Enfin que lors du procès des ministres, je m'opposai à un projet d'abdication du roi.

Je dois me prononcer énergiquement sur des faits aussi graves. Je déclare donc :

Que je n'ai jamais songé à publier mes mémoires ;

Que je n'ai chargé M. le maréchal Gérard d'aucune proposition ;

Que je n'ai jamais eu connaissance de la conspiration de novembre ;

Ni entendu parler de projet d'abdication.

J'espère, Monsieur le rédacteur, que vous aurez la bonté d'insérer ma lettre dans votre journal de demain.

Agréé, je vous prie, toutes mes civilités.

29 août 1832.

J. LAFFITTE.

— Aujourd'hui MM. Michel Chevalier, Barrault et\*\*\*, en costume de saint-simoniens, ont traversé les boulevards pour se rendre à leur ancien domicile, passage Choiseul. Arrivés à la hauteur de la rue Richelieu, ils ont été entourés, suivis et accueillis par des huées et des cris qui ne se font entendre que dans les jours de carnaval, et qui les ont escortés jusqu'au bout de leur course. Dans la rue de Choiseul, et au moment où ils étaient pressés par la foule qui grossissait sans cesse autour d'eux, ces messieurs se sont arrêtés, et M\*\*\* a adressé à ceux qui les injuriaient quelque mots dans ce sens : « Que nous voulez-vous ? Nous ne vous disons rien ; nous ne vous insultons pas ; nous ne troublons pas la paix des rues ; nous ne sommes pas des voleurs, nos vêtements l'indiquent, et nous marchons en plein jour. Laissez-nous donc tranquilles. »

Ils avaient raison. Leur démarche était lente et paisible. Ils ne provoquaient à aucun désordre par des paroles ou par des actions. Il est libre à tout individu de porter le costume que bon lui semble, quand ce vêtement ne blesse point la décence publique, et il n'y a nul motif par conséquent de s'ameuter contre les saint-simoniens et de les poursuivre par des cris. Ces menaces révolutionnaires troublent au contraire la paix publique, et les saint-simoniens ne doivent pas être plus exposés aux caprices populaires, à cause de leur costume, que ceux que l'on faisait assommer naguère à raison des chapeaux gris ou des chapeaux de cuir dont ils se couvraient la tête.

Nous avons combattu les doctrines saint-simoniennes et nous les combattons sans cesse, parce qu'elles nous semblent subversives de l'ordre social, selon l'intelligence chrétienne. Nous les avons combattues avec les moyens de l'intelligence. Voilà la liberté morale. Qu'ensuite ils se promènent dans les rues ou vaquent à leurs affaires, costumés décentement de telle ou telle façon, sans troubler la paix publique, il n'y a rien à leur dire, ils en ont le droit : voilà la liberté matérielle, celle que nous demandons pour tous ; et ce n'est pas le peuple le plus intelligent de l'univers qui donnera aux hommes du pouvoir, qui ne demandent pas mieux que d'agir brutalement envers ceux qui leur déplaisent, l'exemple de pareils actes en oubliant surtout, comme dans cette circonstance, que les saint-simoniens viennent d'être frappés par la main de la justice et qu'ils ont droit ainsi à plus d'égards. (*Gaz. de France.*)

— On écrit de Parthenay, 28 août :

Dimanche dernier, jour de la fête patronale de la paroisse de Viennay, village situé à une petite lieue de Parthenay, on a trouvé sur la boîte aux lettres placée à côté de la porte de l'église, le placard dont vous trouverez la copie ci-après. On a soigneusement conservé l'orthographe :

« Vive Henri cinq roiy de France.

« Que tous les bons royaliste se rejouisset car la patrie va toute périr.

« Que tous les bons royaliste grave de nouveau le souvenir d'Henry 5, roiy de France. Tous mes chers Vendeiyent rejouissez-vous, car voilà

« votre plaisir qui vient je crois bien que vous êtes pas trop à votre aise

« maintenant, mais ne craignez pas un jour viendra auquel vous par-

« lerez à votre aize plutôt que vous croyez, je vous prie tou mes cher

« bon chretien royal de ne vous abandonner point au parti libéral ayez

« toujours le nom royal dans votre idée.

« Vive Henry cinq roiy de France. C'est moi qui est votre soutien. »

— Le 1<sup>er</sup> août dernier, deux missionnaires sortis du séminaire des missions-étrangères se sont embarqués à Bordeaux pour l'Inde. Tous deux étaient partis de Paris le 9 juillet, et se rendent à Pondichéry, étant destinés pour cette mission.

— Plusieurs journaux parlent ce matin d'une caisse jetée dans une boîte

dans la Seine au pont de la Tournelle, et qui, recueillie par des bateliers, aurait été trouvée renfermer une tête d'homme. On apprend aussi qu'un cadavre dont la tête avait été tranchée a été trouvé dans une petite rue voisine du Jardin des Plantes. Aujourd'hui l'on a appris que le malheureux ainsi mutilé est un nommé Ramus, garçon de recette chez le percepteur des contributions rue Boucherat, et qui avait disparu depuis le 29 ; il était sorti ce jour-là, porteur de 4,000 fr. qu'il allait verser au trésor. On prétend que l'on est sur la trace des assassins. Cela serait à désirer, car cet horrible forfait rapproché de celui dont M. Quiclet a été victime tout récemment, annoncerait l'existence d'une association de scélérats dont la cupidité ne reculerait pas devant les attentats les plus énormes.

— Aujourd'hui un grand rassemblement a encore été occasionné près du Pont-des-Arts à l'aspect d'une cuisse d'homme enveloppée d'un linge qui a été retirée de l'eau ; on aime à croire que ce n'est pas le résultat d'un nouveau crime et que quelqu'étudiant en médecine aura apporté là les restes d'un sujet qui aura servi à des travaux anatomiques.

#### EXPÉDITION DE DON PEDRO.

Le *Newhope* est entré à Falmouth, venant de Porto, et apportant des dépêches de don Pedro qui ont dû être envoyées sur-le-champ par un exprès à Londres.

Ces nouvelles, en date du 18, étaient très-favorables à la cause de don Pedro. Porto était si bien fortifié sur tous les points, que don Pedro pouvait très-facilement le défendre, et chaque jour les nombreuses désertions dans l'armée miguéliste ajoutaient aux forces militaires de don Pedro. Dans la dernière quinzaine l'amiral Sartorius avec ses deux frégates avait été presque toujours à portée du canon de son ennemi, qui n'avait pas osé engager le combat.

— D'après les mêmes dépêches, il paraîtrait aussi qu'après l'arrivée du nouveau général, Gaspard Teixeira, au quartier-général miguéliste, un conseil a été tenu avec le général Santa-Martha et les autres officiers, dans lequel on est tombé d'accord de ne point risquer une attaque contre Oporto, mais de prendre position sur l'autre rive du Vouga, qu'on se disposait à passer.

— On a reçu à Porto la nouvelle officielle de l'existence d'un fort parti de guérillas constitutionnelles ; elles ont attaqué et dispersé un détachement de 500 miliciens miguélistes qui conduisaient au quartier-général un convoi d'armes et de munitions qui ont été capturées. On a aussi appris d'une manière authentique que les deux provinces de l'Alentejo et des Algarves étaient dans un mouvement d'agitation ; on s'attendait à tout moment à ce qu'elles se déclareraient contre l'usurpateur.

— La flotte navale constitutionnelle ne tardera pas à avoir une grande supériorité numérique sur la flotte miguéliste. Non seulement on a acheté un bâtiment français de 1,200 tonneaux portant 64 pièces de canon, et ce navire ayant deux ponts de bâtiment de guerre régulier sera plus que suffisant pour tenir tête au vieux *don Jean VI*, mais trois des plus riches maisons de Bordeaux ont offert de vendre au comité portugais à Londres trois corvettes, ou plutôt trois frégates de 32 pièces de 18, et ayant chacune 140 hommes à bords ; ces navires seraient payés avec le produit des marchandises et bâtimens capturés par la flotte de Sartorius, et maintenant mis en vente à Porto ; c'est ce qui s'appelle payer les frais de la guerre avec la guerre. On va embarquer d'Angleterre pour Porto, 5,000 fusils et une grande quantité de souliers et d'habillemens ; on prépare de semblables embarquemens dans diverses villes du continent, telles que Hambourg, Brème, Anvers, le Havre, Nantes, Bordeaux et Brest.

Le colonel Murat est arrivé à Porto ; il paraît plus vieux qu'il ne l'est réellement, il porte des lunettes et un chapeau à la Napoléon.

— Des lettres de Londres du 29 août annoncent le départ du marquis de Palmella pour Oporto sur un bateau à vapeur mis à sa disposition par le gouvernement. On donne pour certain que lord Palmerston l'a reçu de manière à lui donner l'assurance que la cause de don Pedro ne serait pas abandonnée par l'Angleterre.

— Les mêmes lettres annoncent qu'on s'occupe à Londres de l'organisation d'un corps de cavalerie polonaise. Ce corps serait commandé par le général Ramorino.

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, 5 septembre.

On nous assure que les questeurs de la chambre des représentans et du sénat ont reçu avis de la part du ministère de l'intérieur, de tout disposer au palais de la représentation nationale pour l'époque du 15 septembre courant. (*Courrier.*)

— Une femme a été trouvée noyée avant-hier dans le canal, elle a été déposée au cimetière de Laeken. Elle n'avait pas encore été reconnue hier soir. Ses vêtemens annoncent qu'elle appartient à la classe peu aisée.

— La science vient de perdre un de ses ornemens par la mort de M. Voisin, professeur de rhétorique au lycée impérial et ensuite au collège de Gand. L'histoire nationale lui a beaucoup d'obligations.

(*Journal de la Belgique.*)

— Dans quelques jours M. Delfosse, administrateur des postes, aura terminé le travail relatif à l'organisation d'un service de poste pour les communes rurales. (*Belge.*)

— Lord Rivers, pair d'Angleterre, est arrivé hier à Bruxelles. Il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue.

#### ACTES DU GOUVERNEMENT.

Sont nommés dans l'arme de l'artillerie :

*Capitaines d'artillerie de 2<sup>e</sup> classe* : Les lieutenans Moonens (Martin), du 2<sup>e</sup> bataillon artillerie de siège ; Davreux (Antoine-François Maurice), de la 4<sup>e</sup> batterie de campagne ; Descoville (François-Hubert), attaché à l'arsenal d'Anvers.

*Sous-lieutenans* : Les sergens-majors Vonbattenstein ( Henri-André-Émile ), du 5<sup>e</sup> bataillon artillerie de siège ; Scholten ( Henri ), de la 8<sup>e</sup> batterie de campagne ; les aspirans d'artillerie Heymans ( Frédéric-A. ), Mulle ( Charles-Eugène ), La Force ( Jules ), Dumont ( Charles-Joseph ) et Malherbe ( M.-J.-A. )

*Garde d'artillerie de 3<sup>e</sup> classe à Bruxelles* : Le conducteur d'artillerie de 8<sup>e</sup> classe Sepulcre ( Joseph. )

*Capitaine de 2<sup>e</sup> classe dans le train d'artillerie* : Le lieutenant Paques ( Philippe-Daniel ).

*Lieutenans dans le train de l'artillerie* : Les sous-lieutenans De Lincé ( Jean-Bernard ) de la même arme, et Das ( Jean-Baptiste ) de la même arme.

*Sous-lieutenans dans le train de l'artillerie* : L'adjudant-sous-officier Broos ( Wauthier ) ; le maréchal - des - logis Brillouet ( Jacques ), et le maréchal-des-logis Petein ( François-Jacob ) de la même arme.

Sont nommés, pour la durée de la guerre, aux bataillons de réserve d'infanterie, les officiers de garde civique ci-après, savoir :

*Lieutenans* : Les sieurs Pierre ( Auguste ), Dacht ( Félix ), Collet ( Théophile ).

*Sous-lieutenans* : Les sieurs Lion ( Auguste ), De Gotte ( Auguste ), et Holtmann ( Henri ).

Sont nommés médecins de régiment :

MM. Vonkriss ( Jean ) pour le 2<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne ; Jacquelaert ( Jean Philippe ), pour le 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne ; Demoulin ( Louis ) pour le 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne ; Deneufbourg ( Joseph-Ferdinand ) pour le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne ; Pollenus ( Louis-Joseph ) pour le 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne ; Brink ( C. G. J. ) pour le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied ; Sotteau ( Auguste-Joseph-Henri ) pour le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied ; Versé ( François ) pour le 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied, et Lacoste ( Édouard-Jacques ) pour le 1<sup>er</sup> régiment de lanciers.

### CHOLÉRA.

*Bruxelles*. — Du 1<sup>er</sup> septembre, à 9 heures du matin, au 2, à la même heure, 20 nouveaux cas, 11 décès.

*Saint-Josse-ten-Noode*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, 2 décès.

*Leeuw-St-Pierre*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas de choléra, aucun décès.

*Hal*, 1<sup>er</sup>. — 5 cas nouveaux, 4 décès.

*Louvain*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

*Gand*, 1<sup>er</sup> septembre à 7 heures du soir. — Depuis hier, 12 décès, 7 nouveaux cas, 18 en traitement, 16 convalescens, 3 guéris.

*Alost*, 1<sup>er</sup>. — Un cas nouveau, un décès.

*Termonde*, 1<sup>er</sup>. — Un cas nouveau, aucun décès.

*Bruges*, 1<sup>er</sup>. — 5 cas nouveaux, 3 décès.

*Mons*, 1<sup>er</sup>. — Ni cas nouveau, ni décès.

*Soignies*, 31 août. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

*Ath*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, un décès.

*Tournay*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, un décès.

### NAMUR, 4 septembre.

Un déplorable accident a eu lieu ce matin dans la rue des Brasseurs. Le sieur Thomas, couvreur, est tombé d'un troisième étage sur le pavé, l'échafaudage sur lequel il travaillait s'étant rompu. On l'a transporté dans une maison de la rue de l'Ouvrage, où on lui prodigue les soins les plus empressés. Les gens de l'art ne désespèrent point de le sauver : on prétend qu'il n'y a aucune fracture.

— Hier est parti de cette ville, pour les escadrons de guerre, un détachement de 50 lanciers du 2<sup>e</sup> régiment.

— Il passe par cette ville presque tous les jours, des militaires destinés pour le bataillon de discipline, en garnison au fort de Dinant.

— Hier la cour d'assises a condamné à 3 ans de prison et aux frais le nommé Regnier, Pierre-Joseph, dit *Hardenne*, âgé de 64 ans et demeurant à Rochefort, convaincu d'avoir volé une vache et deux porcs.

Demain doit commencer devant la cour l'affaire des partisans de Tornaco ; vingt avocats de Namur sont chargés de la défense des nombreux prévenus.

Les dispositions prises par arrêté du 9 août dernier, pour l'interruption de la navigation et la baisse des eaux, du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> octobre suivant, dans les canaux de Mons à Condé, de Pommerœul à Antoing, et dans l'Escaut, sont ajournées dans l'intérêt de la salubrité publique.

— Le Belge contient la lettre suivante. Nivelles, 31 août 1832.

Mon honneur étant intéressé à la publicité de la déclaration suivante, je viens vous prier de l'insérer dans votre n<sup>o</sup> le plus prochain.

BERTHELS, fils, D. M.

Les soussignés, médecins et chirurgiens, réunis en consultation à l'effet de caractériser le genre de la maladie dont est atteinte la nommée Catherine Calinet, déclarent *unanimentement* qu'elle offre tous les symptômes du choléra asiatique.

Pigeolet, D. M. ; Berthels, père, D. M. ; Demulder, D. M. ; C. Berthels, fils, D. M. ; Gerard, D. M. ; Thirionne, D. M. ; Dupuis, D. M. ; Lorent, chir. ; J.-B. Bary, chir.

— On écrit d'Ostende : Le prince de Talleyrand a quitté Calais allant à Douvres, samedi dernier. Le prince de Metternich, dont le passage incognito à Paris a été annoncé il y a quelques jours, a fait retenir son passage à Ostende pour partir demain mardi, avec le bateau à vapeur le *lord Liverpool* pour Londres. (Courrier.)

— L'affaire Voortman sera jugée aux prochaines assises de la Flandre-

Occidentale. Le transfert des vingt-trois prévenus, que la chambre de mises en accusation a maintenus en cause, s'opérera sous peu de jours.

— Il y a eu à Luxembourg, du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre, 39 nouveaux cas de choléra, 21 décès. Le nombre des guéris et convalescens était de 141, 81 restaient en traitement.

— On écrit de Londres, 1<sup>er</sup> septembre :

Nous avons des nouvelles de Porto du 22. Le 21, l'amiral Sartorius a mis à la voile pour retourner bloquer Lisbonne. On est d'avis à Porto que don Pedro n'est pas encore en état de sortir pour livrer bataille aux miguélistes. Il lui faut les nouveaux renforts qu'il attend.

— La censure des évêques du Midi est arrivée à Rome, et a été remise au Saint-Père avant la fin de juillet. On assure que Sa Sainteté a chargé le cardinal par les mains duquel la censure avait passé, d'écrire aux évêques qu'elle l'avait reçue avec un gré infini. Depuis l'envoi de cette pièce aux autres évêques de France, il est survenu, dit-on, bien des adhésions. Un journal a nommé parmi les adhérens MM. les évêques d'Orléans, d'Amiens et de Versailles. Un autre prélat, M. d'Amasie, a écrit comme ami à M. de Lamennais, pour lui faire des représentations pleines d'égarés et de charité. La réponse a été longue, mais elle prouve, à ce qu'on dit, une pertinacité qui ne laisse rien à espérer. M. l'abbé Lacordaire est parti dernièrement de Paris pour Munich.

( Ami de la religion. )

— On lit dans un Journal Anglais ;

Les paysans des paroisses environnantes s'occupent avec activité à disposer un terrain d'environ 500 acres, à la nouvelle montagne de la Meilleraie, dans le comté de Waterford, pour les moines de la Trappe. La charrue a déjà sillonné une vaste étendue de terrain qui n'avait jamais été remuée jusqu'ici par les instrumens d'agriculture.

— On écrit de Rome, le 19 août :

La mort du duc Reichstadt va réunir très-prochainement à Rome tous les membres de la famille de Napoléon auprès de madame Lœtitia leur mère. Les princes Lucien et Jérôme Bonaparte y sont déjà, ainsi que la princesse Camerata, fille de la princesse Elisa Bachocchi, l'ex-roi de Hollande Louis, et madame Murat sont incessamment attendus.

Ils viennent tous auprès de leur mère chercher à faire changer en leur faveur le testament qui léguait à son petit-fils les biens immenses qu'elle possède. Le cardinal Fesch doit agir dans le même sens auprès de sa sœur pour que plus d'égalité et de justice préside à ses nouvelles dispositions testamentaires.

*Le Temps* contient un article remarquable que nous croyons devoir reproduire.

Le calme équivoque des affaires ne tient pas seulement à la diplomatie et aux prétentions inconciliables des cabinets européens, il est aussi dans les esprits, il est dans l'opposition de nos idées et de notre caractère avec nos intérêts. Nos idées sont celles d'un peuple long-temps éloigné du gouvernement, et qui porte malgré lui dans la pratique la hardiesse contractée dans les études spéculatives. Notre caractère est pétri du limon des révolutions ; le souvenir de toutes les phases politiques que nous avons traversées s'y est gravé, et nous tente encore comme un vague besoin d'aventures. Nos intérêts, 15 ans de paix nous les ont faits ; intérêts d'industrie, de commerce, d'art et de science, et par conséquent intérêts de repos.

Jamais siècle, on peut le dire, ne s'est montré plus maître de lui-même. Les efforts de la Conférence pour pacifier la question belge, le principe de non-intervention admis comme droit public de l'Europe, des sacrifices et des hontes à peu de chose près réciproques, partout la pointe des épées émoussée, des armées innombrables paradant comme aurait fait une garde d'honneur, la garde nationale contenant les émeutes, et pour devise universelle, à l'intérieur comme à l'extérieur, la paix à tout prix : voilà certes bien des gages donnés aux intérêts matériels. Et cependant les passions nationales, les idées d'émancipation ont fait leur chemin. La réforme en Angleterre, en Allemagne les associations, le langage énergique des députés, les fêtes démagogiques, l'invasion du Portugal, l'impatience de la Belgique, ces vieux soldats de l'empire et ces jeunes combattans de juillet qui portent leur courage cosmopolite en Pologne, en Belgique, en Portugal, l'inconsistance des fortunes et des professions, un commerçant français qui devient général au service de Léopold, le fils de Murat, avocat, cultivateur, colonel d'une légion à Bruxelles, et qui se jette dans Porto, quand l'enthousiasme de l'expédition est à demi refroidi, n'est-ce pas là comme une masse de faits qui montrent la force de résistance inférieure à la violence du mouvement ?

La sainte-alliance, dans la prudente réserve de sa politique, s'est abandonnée à l'impulsion d'un principe dépassé. Elle s'est faite envahissante, elle a troué le traité de Vienne, et maintenant que l'audace lui vient, elle prétend le déchirer. Il se trame à Francfort une mesure qui a pour but de désarmer tous les états de la confédération. La Prusse seule et l'Autriche fourniraient les contingens armés ; les états du second ordre donneraient, au lieu de soldats, des subsides proportionnels. Ainsi les deux puissances entretiendraient leur armée au frais de la confédération. La Prusse a déjà fait prévaloir dans les états Allemands son système de douane ; quand on y aura supprimé la presse, les chambres, la garde civique, l'armée, nous ne voyons pas ce qui manquera aux cours de Vienne et de Berlin pour absorber dans l'unité austro-prussienne toute les nationalités Allemandes. Cela fait, on nous prouvera que l'acte fédéral et l'acte final ont été respectés par la diète avec un scrupule vraiment religieux.

Si l'on n'y prend garde, la préoccupation exclusive des intérêts aux dépens des sentimens d'honneur et de nationalité pourrait amener une réaction contraire. La paix armée, à force de durer, épuisant la richesse du pays, déplacerait bientôt les intérêts et les précipiterait alors dans le mouvement que cette force nouvelle rendrait irrésistible.

Telle est aujourd'hui la situation de la Belgique, et bientôt peut-être celle de la France. Les Belges, trompés tant de fois, n'espèrent plus aux négociations de la Conférence. Ils savent que la Conférence ne leur donnera point la liberté de l'Escaut sans conditions, et l'Escaut est comme la grande artère des pays belges. La guerre ne peut leur ôter plus que la paix. Aussi toutes les opinions s'y réfugient. Catholiques, libéraux indépendants, unionistes, les villes, les chambres, le ministère veut la guerre. Léopold ne peut plus contenir ces courages irrités par la défection de l'Angleterre.

On ne lui permettra pas de tirer le premier coup de canon, tant que la diplomatie conservera des illusions et la paix quelque chance. La France a le droit de modérer cette impatience d'avant-garde, devant fournir le corps d'armée. N'oublions pas cependant que la liberté de l'Escaut est une question française; il importe que le roi de Hollande, trop habitué à compter sur notre docilité, s'accoutume enfin à notre résolution. Ce point accordé, nous n'aurions plus rien à refuser à l'Europe.

La fermeté que les circonstances demandent du gouvernement a besoin d'être soutenue au dehors par la tranquillité du dedans. La Vendée est encore infestée par quelques bandes de chouans; la lutte des partis se renouvelle dans le midi; des conciliabules s'organisent, des dépôts d'armes sont formés; l'insolence des légitimistes croît tous les jours. Le patriotisme et l'énergie de la chambre leur imposeraient, mais le pouvoir a peur des chambres, et le repos du pays est sacrifié à des considérations personnelles.

## VARIÉTÉS. LES VOLTIGEURS.

Qu'est-ce qu'un Voltigeur?

N'allez pas croire, je vous prie, que je veuille désigner par ce mot la troupe légère qui figure si bien dans les rangs de notre armée et qui, si M. de Meulenaère le trouvait bon, figurerait mieux encore à la barbe des Hollandais, quand ceux-ci auraient la poitrine plastronnée, en guise de cuirasses, des médailles en bronze fabriquées à Paris, chez les bimblottiers de la rue-aux-Ours, que Guillaume donne à ses soldats, comme la monnaie des deux canons encloués, laissés par les Belges dans un des fossés de Hasselt. Il s'entend si bien en contrebande, le grand homme!

Ne vous imaginez pas non plus que j'entende par *voltigeurs* ces citoyens-girouettes, s'accommodant fort bien de tous les régimes et portant en poche des cocardes de toutes les couleurs, sans compter celle qui figure à leur chapeau, tricolore d'un côté, orange de l'autre; hommes heureusement nés, qui, comme le meunier de *Sans-souci*, à chaque changement de lune,

Tournent leur aile au vent et s'endorment contents.

Foin de ces messieurs-là! Je ne les rencontre jamais en mon chemin, sans leur tourner le dos. Dieu me garde d'en parler!

Mes *Voltigeurs* ne sont pas non plus ces honnêtes saltimbanques, artistes-funambules, émerveillant le public par leurs tours de souplesse et leurs gracieux entrechats sur la corde volante. Si vous le permettez, nous laisserons-là les charlatans. Aussi bien ne pourrions-nous les passer tous en revue; car

« En tous lieux aujourd'hui cette engeance fourmille;  
« Il en est à la cour; il en est à la ville. »

Passons. Je m'explique.

Vous vous souvenez peut-être que, en l'an de grâce mil huit cent quatorze, une restauration se fit en France. Les princes exilés ne revirent passeuls le sol français. A leur suite venaient une foule de gentilshommes, que les douceurs du régime républicain avaient éloignés du manoir paternel, sans que la gloire de l'empire eût eu le pouvoir de les y rappeler.

Parmi eux on distinguait surtout un certain nombre de vieux chevaliers français, qui avaient gagné leurs éperons à la bataille de Fontenoy. Ils avaient tout conservé de l'ancien temps, mœurs, habitudes, costume, tout, même la poudre et les ailes de pigeon, même la queue, même la longue et mince rapière, plantée, comme autrefois, la pointe en l'air et la garde à la hauteur du mollet; hommes aimables du reste, pleins d'honneur et de loyauté, mais attachés, plus qu'on ne saurait le dire, à toutes les traditions du passé, dinant à midi précis, rêvant main-morte et corvées, parlant la larme à l'œil des Mousquetaires et des Parlemens, regrettant fort les soupers de Versailles et la Bastille, et, pour comble de bonhomie, traitant Louis XVIII de Jacobin, les maréchaux de l'empire de va-nu-pieds et la charte de conception diabolique.

Or, comme tous ou presque tous avaient porté les armes sous le feu roi Louis XV, et qu'ils s'en vantaient souvent, ils furent appelés les *Voltigeurs de Louis XV*; et pendant les premières années de la restauration on donna le nom de *voltigeurs* aux amis du bon vieux temps, aux traîneurs de l'autre siècle, à peu près comme depuis nous les avons appelés un peu lestement *perruques*, *queues*, *momies*, *fossiles* et de quelque autre nom que je ne veux pas dire, par respect pour le juste-milieu.

Vous comprenez maintenant ce que signifie le nom de *voltigeurs*, et à qui il convient de l'appliquer. Toutefois il faut que vous sachiez encore qu'il y a *voltigeurs* et *voltigeurs*, comme il y a *fagots* et *fagots*. Ceux dont nous venons de parler n'étaient guères que ridicules, c'est le propre de tout *voltigeur*. Parmi ceux d'aujourd'hui, il y en a d'une assez pitoyable espèce; tant il est vrai que tout au monde va dégénéral et se perversissant! Vous allez connaître quelques traits du caractère de ceux dont je veux parler.

Le *voltigeur* est absolutiste en politique. Il ne peut souffrir qu'on lui parle d'indépendance, de droits du peuple, de révolution, de liberté... De liberté, je me trompe. Il aime la liberté; mais la liberté pour lui, c'est le bien-être matériel, par conséquent c'est une bonne maison, une bonne table, une bonne cave, un bon foyer en hiver; c'est tout ce qui se boit et se mange, que sais-je, la liberté, c'est, suivant les goûts et l'ap-

pétit, une dinde aux truffes, une poularde ou une bouteille de Madère. Aussi, selon le *Voltigeur*, un peuple est toujours libre, quand il dort et mange bien, n'eût-il plus la faculté de penser, de parler et de prier, et quand, par hasard ou autrement, un trône vient à vaquer, il voudrait qu'on le mit en adjudication et qu'on le livrât au plus offrant.

En fait de religion, le *Voltigeur* se dit catholique; mais en réalité il n'est rien, pas même St-simonien. Il a la religion de la nature, religion tout intérieure, comme vous savez, et qui ne se produit jamais au dehors. Du reste il déteste cordialement le parti-prêtre, dont il parle souvent et avec une élégance d'expression sans égale. N'essayez pas de disputer avec lui; car, fassiez-vous juif ou musulman, il vous traitera comme on faisait au bon temps, de *jésuite*, d'*obscurant*, peut-être même de *calotin*; puis, sans autre réponse, il chantera victoire, et se rengorgera. Dès-lors vous êtes un homme *enfoncé*. Cela n'est-il pas évident?

Si le *Voltigeur* est philosophe, ce qui peut arriver quelquefois, soyez certain qu'il en est encore à Descartes, corrigé par les encyclopédistes; et qu'il ne s'élèvera jamais, même jusqu'à Kant ou Cousin.

Le *Voltigeur* se croit homme de lettres; mais il est resté fidèle à l'école du 18<sup>e</sup> siècle, qui n'est pas, comme on le sait, celle de Racine et de Boileau (celle-là sera admirable en tout temps), mais bien celle de Diderot et de d'Alembert. Son bagage littéraire se compose de trois pages du *Dictionnaire philosophique* qu'il sait par cœur et qu'il récite à tout venant, d'un chapitre de *Raynal* et d'un chant de *la Pucelle*. Avec cela, il se donne des airs de savant; il régent le monde, et trouve pitoyables toutes les écoles où l'on préfère à ses auteurs favoris les écrivains du grand siècle et les productions des écrivains modernes. Gardez-vous de le contredire; car sa mémoire lui fournirait à l'instant toute la kyrielle des nobles et gracieuses épithètes dont M. de Voltaire accablait ses ennemis. Vous seriez appelé *ignorant*, *imbécile*, *stupide*, peut-être même *cuis-tre* et *brigand*. Que répondre à d'aussi bonnes raisons? Riez-en, croyez-moi. Si le *Voltigeur* croit que vous êtes battu, et se frotte les mains, qu'importe? Vous ne pourriez jamais le convaincre; ne vaut-il pas mieux lui laisser l'illusion du triomphe que de le fâcher en pure perte? C'est un homme si crédule et si confiant qu'un *Voltigeur*!

Peut-être direz-vous que cette espèce de *Voltigeurs* ressemble beaucoup au parti des *queues* dont le *Courrier de la Meuse* a parlé, il y a quelques mois. Peut-être; mais le *Voltigeur*, tel que je viens de le dessiner, est une variété curieuse du genre des *queues*. Il est important que vous l'étudiez. Du reste, il est bien des *queues* qu'on peut mettre à la réforme, tandis que le *Voltigeur* ne se corrige jamais. *Il meurt et ne change pas.* (Courrier de la Meuse.)

## BOURSES.

(Dimanche 2 septembre, pas de bourse à Anvers.)

### BRUXELLES, 1<sup>er</sup> septembre.

|                           |          |                            |          |
|---------------------------|----------|----------------------------|----------|
| Emprunt de 12 millions    | 99 1/4   | Emprunt romain             | 79 P     |
| » de 10 millions          | 99 1/4 A | Lots                       |          |
| » Rotschild               | 75 1/4   | Napolitains                | 76 A     |
| Autriche métalliques      | 89 N     | Guebhard                   | 79 1/4 N |
| Lots de Pologne           |          | Rente perp. espag. à Paris |          |
| Rentes remb. (los-renten) | 88 1/8 P | » à Amsterdam              | 51 1/8 P |

### PARIS, 1<sup>er</sup> septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 99 fr. 00 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 20. — Act. de la banque, 1656 25. — Certific. Falconnet, 81 05. — Cortés d'Espagne, 12 1/4. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 57 3/4. — Emprunt d'Haïti, 200 00. — Emprunt belge, 77 1/4. — Emprunt romain, 80 1/4.

## ANNONCES



1877. A louer, pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> mai 1833, la ferme du château de Pondrôme, canton de Bauraing, contenant environ 120 bouniers de terres labourables et 36 de prairies.

S'adresser, pour connaître les conditions, au château d'Humain, près de Marche-en-Famenne.

1881. Le public est prévenu que le 10 courant, à une heure après midi, il sera exposé en vente 20 bouniers de taillis et futaie du bois de *Saint-Paul*, situé à Hamois; divisés en 50 lots.

Le prix de cette vente sera payable à 9 et 12 mois, et le recours aura lieu à la barrière de Hubinne.

1884. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.

1846. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Un beau moulin-à-vent, presque neuf, construit en bois, avec ses meules et accessoires, situé à Lesves; l'acquéreur devra le démolir pour le reconstruire dans une autre commune.

S'adresser, pour le voir, au propriétaire, M. Legros, et pour traiter du prix, à M. le notaire Delvigne, à Namur.

1862. A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN,

Une rente de 50 florins de Brabant, au capital de mille florins des Pays-Bas; très-bien hypothéquée.

S'adresser au notaire Delvigne.